

2022 - 2023

Ce dossier n'est pas valable pour le centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

DOSSIER D'INSCRIPTION ou RE-INSCRIPTION

(Un dossier par famille)

Scolaire, restauration, accueils pré et post scolaires et étude surveillée

Attention, la réinscription est obligatoire chaque année

✉ A transmettre par mail avec les documents cités en page 3 à l'adresse mail suivante:

affaires.scolaires@mairie-dammarie-les-lys.fr

Ou à remettre (dépôt ou courrier) au service Affaires Scolaires

Avant le 20 mai 2022 pour les inscriptions scolaires

Avant le 29 juillet 2022 pour les inscriptions périscolaires

Toute inscription reçue hors délai sera facturée en présence exceptionnelle

A retourner au :

Service des Affaires Scolaires

593 rue du Bas Moulin

77190 DAMMARIE LES LYS

Tél. 01 79 76 96 12



Madame, Monsieur,

Vous allez bientôt inscrire votre(vos) enfant(s) à un ou plusieurs services scolaires ou périscolaires (Restauration, Accueils du matin et/ou du soir, Etude Surveillée) proposés par la Ville. Cette inscription vous assurera de sa prise en charge sur les temps définis et nous permettra de faire appel à un personnel en nombre suffisant.

Pour vous garantir une qualité de service optimum, nous offrons aux familles, dont les enfants ont déjà été inscrits à un ou plusieurs de ces services au cours de l'année scolaire précédente, la possibilité de télécharger le formulaire d'inscription via le site internet de la ville ou le portail famille.

Ce dossier avec les documents cités en page 3 du dossier est à nous retourner à l'adresse mail suivante:

affaires.scolaires@mairie-dammarie-les-lys.fr

*ou à déposer en mairie dans la boîte aux lettres du service Affaires Scolaires (ou envoi postal) **au plus tard le 29 juillet 2022***

La Municipalité

COPIE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES



*Le quotient familial s'applique uniquement aux familles domiciliées sur la commune de Dammarie-les-Lys pour la restauration scolaire.
 Un tarif unique de 6,30 € * est appliqué pour toutes les autres familles.
 Votre quotient n'est valable que pour l'année scolaire en cours, il doit être donné chaque année.
 Dès traitement de votre dossier, vous recevrez un mail ou un courrier du service vous précisant le tarif.
 Sous réserve d'actualisation des tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour cela vous devez nous fournir les éléments suivants **(en photocopies)**:

- ✓ Livret de famille (ou extraits d'actes de naissances de tous les membres de la famille)
- ✓ Justificatif de domicile: **quittance de loyer de moins de 3 mois ou taxe foncière**
- ✓ Si vous êtes hébergé(s) : attestation d'hébergement établie sur papier libre par l'hébergeant avec sa pièce d'identité et son justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Pour les couples divorcés, séparés ou en instance de divorce : copie du jugement de divorce ou de la requête de non conciliation
- ✓ Pour les personnes percevant des prestations familiales : fournir une attestation de quotient familial CAF (ou MSA) datant de moins de 3 mois
- ✓ Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition 2021 sur les revenus 2020
- ✓ Copie du dernier bulletin de salaire ou attestation de formation de chaque parent
- ✓ **Pour l'inscription annuelle aux services périscolaires (restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir, étude surveillée), vous devez joindre le dossier de prélèvement automatique complété, accompagné d'un RIB (s' il n'a pas été transmis).**

Vous pouvez également effectuer vos règlements en vous connectant sur le portail famille de la ville à l'aide de vos identifiant et mot de passe

LE PRESENT DOSSIER DÛMENT COMPLÉTÉ SERA A RENVOYER A L'ADRESSE MAIL SUIVANTE :

affaires.scolaires@mairie-dammarie-les-lys.fr (vous devez recevoir une confirmation automatique de réception de votre mail)

OU À REMETTRE DANS LA BOITE AUX LETTRES DU SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES

593 rue du Bas Moulin - 77190 Dammarie-les-Lys

AVANT LE 29 JUILLET 2022

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE PRIS EN COMPTE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A renvoyer à l'adresse mail suivante:
affaires.scolaires@mairie-dammarie-les-lys.fr
ou
à remettre au service Affaires Scolaires
AVANT LE 29 JUILLET 2022

Composition du foyer

Adresse du foyer :

Téléphone : Mail :

REPRÉSENTANT *

PERE ☐ **MERE** ☐ **AUTRE** ☐

NOM :

PRENOM :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

TEL. PROF. :

TEL. PORT. :

N° d'allocataire CAF :

REPRÉSENTANT *

PERE ☐ **MERE** ☐ **AUTRE** ☐

NOM :

PRENOM :

PROFESSION :

EMPLOYEUR :

TEL. PROF. :

TEL. PORT. :

N° d'allocataire CAF :

* En cas de séparation, merci de compléter la page 5

• **Situation familiale :** ☐ marié(e) ☐ union libre ☐ divorcé(e) ☐ célibataire ☐ séparé(e) ☐ veuf(e) ☐ Pacs

Enfants à charge :

NOM : PRENOM : Date de naissance :

NOM : PRENOM : Date de naissance :

NOM : PRENOM : Date de naissance :

NOM : PRENOM : Date de naissance :

NOM : PRENOM : Date de naissance :

En cas de séparation ou de divorce, merci de préciser l'adresse de l'autre parent.

PERE ☐ **MERE** ☐ NOM – Prénom :

ADRESSE :

TEL. DOM. : PORTABLE :

TEL. PROF. :

Autorisé à venir chercher l'enfant ☐ Etre prévenu en cas d'urgence ☐

Contact obligatoire en cas d'impossibilité des 2 parents à venir récupérer l'enfant

personne majeur uniquement – hors représentant(s) de l'enfant

NOM – Prénom :

ADRESSE :

TEL. DOM. : PORTABLE :

TEL. PROF. :

Autorisé à venir chercher l'enfant ☐ Etre prévenu en cas d'urgence ☐

Politique de confidentialité

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le responsable de traitement, le Maire de Dammarie-lès-Lys sis 26 rue Charles de Gaulle – BP 24 – 77196 Dammarie-Lès-Lys Cedex.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public à laquelle la mairie est soumise (Article 227-1 du code de l'action sociale et des familles ; Article L. 2324-1 du code de santé publique).

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : Mairie Dammarie-Lès-Lys. Les données sont conservées pendant 3 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Pour exercer ses droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données, ADICO, ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse électronique suivante dpo@mairie-dammarie-les-lys.fr ou à l'adresse postale suivante Mairie de Dammarie-lès-Lys – 26 rue Charles de Gaulle – BP 24 – 77196 Dammarie-lès-Lys Cedex.

Si vous estimez que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'information sur vos droits".

Fait à :

Le :

Signature

INSCRIPTION ANNUELLE SERVICES PERISCOLAIRES

A renvoyer à l'adresse mail suivante:
affaires.scolaires@mairie-dammarié-les-lys.fr
ou à remettre au service Affaires Scolaires

AVANT LE 29 JUILLET 2022

**Attention, la facturation est établie selon les jours d'inscription et non par rapport à la présence de l'enfant.
L'inscription ou modification devra être réalisée avant le 15 du mois précédent.**

Si vous ne souhaitez pas donner votre quotient familial, merci de cocher la case ☐. Dans ce cas, le tarif de 4,20 € * sera appliqué pour la cantine.
Pour rappel : Si vous résidez en dehors de la Commune de Dammarié-Les-Lys : le tarif de 6,30 € * sera appliqué pour la cantine.
* Sous réserve d'actualisation des tarifs pour la prochaine rentrée scolaire

Nom et Prénom de l'enfant :

Ecole :

RESTAURATION SCOLAIRE : Déjeunera : (Cocher les cases ci-dessous)

☐ 4 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 3 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 2 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 1 JOUR	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi

Sans porc (cocher la case) ☐ Oui ☐ Non

Allergie* (cocher la case) ☐ Oui ☐ Non

*Si oui, vous devez joindre le dossier PAI au service des Affaires Scolaires ainsi qu'à l'école lors de l'inscription

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

	MATIN			
☐ 4 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 3 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 2 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 1 JOUR	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

	SOIR			
☐ 4 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 3 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 2 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 1 JOUR	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi

ÉTUDE SURVEILLÉE :

	SOIR			
☐ 4 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 3 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 2 JOURS	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi
☐ 1 JOUR	☐ Lundi	☐ Mardi	☐ Jeudi	☐ Vendredi

☐ En cas d'adhésion à l'inscription annuelle, je m'engage à régler mes factures par prélèvement mensuel (dossier de prélèvement automatique à joindre pour la 1ère inscription) ou à effectuer le règlement dans sa totalité à l'inscription.
☐ J'atteste avoir pris connaissance et j'accepte les modalités des règlements intérieurs en vigueur.

Dammarié-lès-Lys, le

Signature des parents

INSCRIPTION MENSUELLE SERVICES PERISCOLAIRES

AVANT LE 29 JUILLET 2022

au service Affaires Scolaires

Si vous avez procédé à l'inscription annuelle, il n'est pas nécessaire de compléter ce document

MODE DE PAIEMENT: ☐ CB ☐ CHEQUE ☐ ESPECES (veuillez-vous présenter avec la somme exacte) ☐ CESU (Pour l'accueil périscolaire et les études)

RÈGLEMENT OBLIGATOIRE À JOINDRE À L'INSCRIPTION - ATTENTION PRÉPAIEMENT OBLIGATOIRE

Dans le cas où votre règlement ne serait pas joint à l'inscription, votre enfant sera considéré comme non inscrit au(x) service(s) périscolaires.
Si vous ne souhaitez pas donner votre quotient familial, merci de cocher la case ☐. Dans ce cas, le tarif de 4,20 € * sera appliqué pour la cantine.

Nom et Prénom de l'enfant :

Ecole :

SEPTEMBRE 2022		CANTINE SCOLAIRE	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ÉTUDE SURVEILLÉE
		SANS PORC ☐ ALLERGIE ALIMENTAIRE* ☐	MATIN	SOIR	
Jeudi	1				
Vendredi	2				
Lundi	5				
Mardi	6				
Jeudi	8				
Vendredi	9				
Lundi	12				
Mardi	13				
Jeudi	15				
Vendredi	16				
Lundi	19				
Mardi	20				
Jeudi	22				
Vendredi	23				
Lundi	26				
Mardi	27				
Jeudi	29				
Vendredi	30				
Tous les jours :					
Nombre de jours cochés					
Vos tarifs					
S/totaux					
TOTAL GENERAL A REGLER >>>					

**Tout enfant non inscrit dans
les délais sera facturé:**

**6,30 €* pour la cantine
scolaire**

**10,20 €* pour l'accueil
périscolaire**

*** Sous réserve d'actualisation
des tarifs pour la prochaine
rentrée scolaire**

***En cas d'allergie vous devez joindre le dossier PAI au service des Affaires Scolaires ainsi qu'à l'école lors de l'inscription**

☐ J'atteste avoir pris connaissance et j'accepte les modalités des règlements intérieurs en vigueur.

Dammarié-les-Lys, le

Signature des parents

ATTESTATION PARENTS

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

Parents ou tuteurs légaux de (des) enfant(s) (noms et prénoms)

.....

.....

.....

Attestons avoir pris connaissance et acceptons les modalités du règlement de la commune de Dammarie-Les-Lys :

- ☐ de la restauration scolaire
- ☐ des accueils périscolaires du matin et du soir
- ☐ des études surveillées
- ainsi que des ☐ tarifs et modalités de paiement (sous réserve d'actualisation des tarifs pour la prochaine rentrée scolaire)

Date:

Signature(s):